

BOVES, le 14 février 2022

N/Réf. : DAG-AW/ID
Objet : Adhésion d'Albert à la FDE 80

**Le Président,
Franck BEAUVARLET
à**

**Mesdames, Messieurs les Maires
des communes adhérentes à la FDE 80
Madame la Présidente, Messieurs les Présidents
des EPCI adhérents à la FDE 80**

Madame, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville d'Albert, par délibération du 29 novembre 2021, a sollicité son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité Syndical de la Fédération a accepté l'adhésion de la ville d'Albert. Vous trouverez ci-joint copie de cette délibération.

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, votre collectivité dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la Fédération.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Franck BEAUVARLET



P.J. : Délibération du comité en date du 18/01/2022 approuvant l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80.
Projet de délibération communale/communautaire